COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUDEYRES
10 janvier 2015

Présents :

Raymond GAGNE, Jacques Henry POINTEAU, Vincent MAURIN, Raphaël ALLIRAND, Raymond CHENEBERT, Laurent GENTES, Jean GIBERT, Jérôme GRAIL, Florine LAMBERT, Yoann PERBET.

Excusée :

Lucia TOEBES GABORIAUD.

Début de séance : 14 h 30

Secrétaire : Jacques Henry POINTEAU

Ordre du jour :

- Dossier D.E.T.R.
- Adhésion 2015 à l'Office de Tourisme
- Eclairage public aux abords de la Chaumière des Saveurs et de l'Artisanat
- Subvention Association A.C.P.G. - C.A.T.M.
- Règlement Assemblée
- Emploi à temps partiel
- Questions diverses

Point 1 – Dossier D.E.T.R.

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) résulte de la fusion de la Dotation Globale d'Équipement (D.G.E.) des communes et de la Dotation de Développement Rural (D.D.R.).

Le Maire Raymond GAGNE informe tout d'abord le Conseil municipal que la demande présentée à titre exceptionnel fin 2014 a été retenue et devrait être subventionnée à hauteur de 35 %, pour un montant d'investissement de 91 k€. Cet investissement correspond à 3 lots de matériels destinés à la Chaumière des Saveurs et de l'Artisanat (équipements de cuisine ; four à bois ; mobilier intérieur et extérieur).

Pour 2015, différentes catégories d'opérations sont subventionnables ; les taux de subventions varient selon la catégorie d'opérations, entre 20 et 50 % du montant du projet. Les dossiers présentant les opérations et les demandes de subventions doivent être proposés avant le 15 janvier prochain.

Après un long débat sur les diverses pistes possibles, le Conseil Municipal décide de retenir la présentation de deux projets :

- 1ère priorité : la rénovation complète des deux gîtes du presbytère pour un montant de l'ordre de 90 k€ HT
- 2ème priorité : l'achèvement de la réfection de la voirie de la route du Fraisse (3ème tranche) pour un montant de 56 k€

Concernant la rénovation des deux gîtes du presbytère, le Conseil considère qu'il reste encore à affiner la meilleure solution possible (regroupement des deux gîtes en un seul ou maintien des deux gîtes distincts ; choix du niveau de prestation retenue, …). Une réflexion complémentaire pourrait être menée de manière collective pour définir l'orientation touristique à retenir pour Moudeyres pour les années à venir en s'appuyant sur le potentiel de la commune et son intégration dans le territoire du Mézenc. Une troisième priorité, concernant la rénovation du gîte de l'Ecole, a été provisoirement écartée pour 2015 dans l'attente des résultats de cette réflexion complémentaire.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de présenter deux demandes de subventions D.E.T.R. pour 2015 avec une hiérarchisation des priorités :

- ***1ère priorité : la rénovation complète des deux gîtes du presbytère pour un montant de l'ordre de 90 k€ HT***
- ***2ème priorité : l'achèvement de la réfection de la voirie de la route du Fraisse (3ème tranche) pour un montant de 56 k€***

Point 2 – Adhésion 2015 à l'Office de Tourisme

L'Office de Tourisme « Mézenc Loire sauvage » assure la promotion touristique de la commune et des autres communes de la Communauté de Communes. Florine LAMBERT explique certaines des principales missions de l'Office de Tourisme, qui apporte de nombreux services, tant dans la réflexion concernant le positionnement de l'offre que dans sa promotion ou dans la mise en marché des hébergeurs et professionnels. A ce titre, l'Office contribue largement à la commercialisation des gîtes de la commune et participe ainsi à la rentrée de recettes financières dans le budget de la commune. L'adhésion à l'Office est un véritable levier économique.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler son adhésion à l'Office de Tourisme « Mézenc Loire sauvage » pour l'année 2015, en privilégiant une adhésion complète lui attribuant le maximum de services disponibles. Le montant de l'adhésion s'élève à 120 €.

Point 3 – Eclairage public aux abords de la Chaumière des Saveurs et de l'Artisanat

Le Maire Raymond GAGNE propose au Conseil de procéder à l'extension de l'éclairage public à l'arrière de la Chaumière des Saveurs et de l'Artisanat. Cette extension d'un montant de 8000 € HT pourrait être prise en charge à hauteur de 45 % par le Syndicat d'électrification, le solde de 55 % restant à la charge de la commune.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à l'extension de l'éclairage public à l'arrière de la Chaumière des Saveurs et de l'Artisanat pour un montant de 8 k€ HT.

Concernant l'éclairage qui a été mis en place à l'occasion des fêtes de fin d'année, le Conseil Municipal se félicite de la qualité du résultat obtenu par le groupe de travail animé par Lucia TOEBES et Jérôme GRAIL. Les retours des Moudeyrois comme ceux des visiteurs sont unanimes.

Vincent MAURIN propose d'engager une réflexion sur la possibilité d'éteindre les lumières dans le bourg à certaines heures de la nuit. Cette démarche, qui vise à la fois à réduire les consommations énergétiques et à permettre des économies sur le budget municipal, devient assez répandue dans les communes. Ce sujet qui a déjà fait l'objet d'une réflexion il y a quelques années, nécessite d'être approfondi car les avantages obtenus doivent être mis en balance avec les inconvénients générés.

Point 4 – Subvention Association A.C.P.G. - C.A.T.M.

Le Maire Raymond GAGNE donne lecture d'un courrier émanant du Président de l'Association des Anciens Combattants du Plateau du Mézenc.

Subissant la diminution régulière du nombre de ces membres, l'Association n'est plus en mesure d'assurer la totalité des charges qui lui incombent. Elle a donc décidé de s'adresser aux différentes communes concernées pour obtenir une subvention de leur part.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 150 € à l'A.C.P.G. – C.A.T.M.

Point 5 – Règlement Assemblée

Pour faire suite à une demande exprimée par Laurent GENTES lors d'un précédent Conseil, et pour répondre à certaines demandes d'associations ou de privés, le Maire Raymond GAGNE et Jacques Henry POINTEAU ont réétudié les dispositions concernant la mise à disposition de l'Assemblée. Un précédent règlement existait depuis 2010 et est toujours applicable, mais certaines dispositions méritent d'être modifiées. Deux points essentiels doivent être approfondis :

- La sécurité : recevant du public, l'Assemblée doit limiter le nombre de personnes admises à l'intérieur, ou bien des travaux doivent être réalisés pour mettre en correspondance les dispositifs de sécurité (deux issues de secours, etc.) et le nombre de personnes accueillies ; cette disposition pose le problème de la réalisation de travaux dans un bâtiment qui a pour fonction de servir l'ensemble de la population de Moudeyres mais qui doit respecter certaines contraintes liées au périmètre d'un monument Historique.
- La tarification et la contractualisation : à établir avec chaque utilisateur de l'Assemblée

Le Conseil confirme son souhait de voir l'Assemblée rester dans la finalité qui lui a été attribuée, à savoir être à la disposition des associations et des privés de Moudeyres. Il insiste sur la nécessité absolue de faire respecter les règles de sécurité imposées par les textes. Enfin, il confirme la nécessité d'établir pour chaque utilisateur une relation contractuelle claire, égale pour tous, et la faire respecter.

Raymond GAGNE se charge de contacter les services des pompiers pour obtenir des précisions sur les règles à suivre en matière de sécurité et sur les travaux éventuels à réaliser pour respecter ces règles.

Jacques Henry POINTEAU se charge d'actualiser le règlement de 2010 et le communiquer au Conseil pour recueillir les avis de ce dernier avant une entrée en vigueur.

Point 6 – Emploi à temps partiel

Le Maire Raymond GAGNE propose au Conseil de réfléchir sur l'opportunité de disposer d'une personne, à temps partiel, qui pourrait assurer certaines missions d'ordre technique sur la commune. Il s'agirait essentiellement de veiller au bon état permanent de propreté et d'hygiène des points poubelles, de travaux d'entretien dans les gîtes et les bâtiments municipaux, et de travaux d'entretien simples en extérieur.

Un contingent d'heures de l'ordre de 3 à 4 h / semaine serait à la fois compatible avec les missions à assurer et avec la maîtrise budgétaire de cette opération. Un équipement de base (outillage, matériel de nettoyage, etc.) devrait être investi.

Le problème des points poubelles est devenu problématique : Jacques Henry POINTEAU et Laurent GENTES ont tous les deux été conduits à nettoyer récemment certains points de collecte qui deviennent de véritables dépotoirs. Il est indispensable qu'une prise de conscience de tous (avec un effort particulier d'appel à la vigilance vers les visiteurs et les résidences secondaires) soit engagée.

Le Conseil estime que ce sujet est préoccupant. Il est nécessaire qu'une action soit engagée pour sensibiliser l'ensemble des usagers sur la propreté à respecter.

Il est également nécessaire que quelqu'un s'occupe de maintenir propre et accueillant le village. Mais il n'est pas acceptable de défausser sur une seule personne la responsabilité de la propreté et chacun doit se sentir responsable. Dans ces conditions, le Conseil estime prématuré de procéder à une embauche en CDI mais préconise le recours à un CDD. De même, il apparaît nécessaire, si un recrutement est engagé, de lancer une consultation pour avoir plusieurs candidats.

Le Conseil propose d'engager la réflexion pour un recrutement en CDD d'un employé technique, de limiter la durée hebdomadaire à 3 ou 4 heures et de procéder à un recrutement ouvert.

Point 7 - Questions diverses

7 – 1 Préparation D.E.T.R. 2016

Raphael ALLIRAND souhaite que pour les D.E.T.R. 2016 soit étudié l'aménagement du chemin desservant le Moulin de l'Aubépin.

7 – 2 Chaumière des Saveurs et de l'Artisanat

Le Maire Raymond GAGNE informe le Conseil que les travaux avancent conformément aux prévisions. Certaines modifications, liées à l'évolution des besoins, sont en cours d'être exécutées.

Concernant l'exploitation, Jacques Henry POINTEAU, Vincent MAURIN et Raymond GAGNE ont reçu une dizaine de candidatures. Certaines sont très intéressantes. Plusieurs candidats ont eu l'occasion d'être reçus et de visiter les installations. Seules deux ou trois sont retenues dans une « short-list » finale. La sélection va s'effectuer prochainement.

Il est rappelé que tous les membres du Conseil peuvent participer aux réunions de chantier et au travail de sélection de l'exploitant.

7 – 3 Feux d'artifice

Jacques Henry POINTEAU souhaite qu'un arrêté soit pris pour empêcher les feux d'artifice en proximité immédiate du bourg. La présence de nombreuses chaumières et l'expérience de l'incendie de cet été incitent à être très prudents.

Le conseil propose que le Maire prenne un arrêté pour interdire les feux d'artifice à moins de 200 mètres des habitations du bourg. Cette information devra être affichée en Mairie et l'information devra être assurée auprès de la population et surtout auprès des hébergeurs.

La séance est levée à 16 h 45.

RAPPEL : LA CEREMONIE DES VŒUX AURA LIEU DIMANCHE 11 JANVIER A 15 HEURES A LA MAIRIE